

PIXTRAKK WEB
CONDITIONS GENERALES DE SOUSCRIPTION
POUR LE SUIVI DES PARUTIONS SUR LE WEB
AVEC LA PRESTATION DE RECOUVREMENT.



PixWays SA
19 rue Béranger
75003 Paris - France

SA au capital de 282 740 €
RCS PARIS B 453 749 269 Code
APE 6311 Z
N° TVA FR6545374926900024

Les présentes Conditions Générales de Souscription définissent les conditions selon lesquelles la société PixWays S.A.S, au capital de 282.740,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 453 749 269, dont le siège social est situé 19 rue Béranger 75003 Paris, (« **PixWays** »), propose aux Clients de souscrire au Service PixTrakk Web (tels que définis à l'Article 2 des Conditions Générales).

Nous vous invitons à lire attentivement les Conditions Générales et à les imprimer si vous le souhaitez, avant d'accomplir les formalités d'inscription accessibles en ligne via le lien suivant www.pixtrakk.com/conditions-generalesLegal.pdf.

Lorsque vous vous inscrivez en ligne via le formulaire accessible sur www.pixtrakk.com/inscription vous acceptez et confirmez que :

- (i) vous avez la capacité de contracter ;
- (ii) vous remplissez toutes les conditions pour souscrire au Service PixTrakk Web ou vous avez reçu la délégation et le pouvoir nécessaires pour représenter votre employeur ;
- (iii) vous avez lu, compris et accepté les Conditions Générales ;

Il est précisé qu'en acceptant les Conditions Générales et en utilisant le Service Pixtrakk Web , le Client conclut un contrat avec PixWays.

Le Client et PixWays sont ci-après collectivement désigné(s) les « Parties » et individuellement une « Partie »

Etant préalablement exposé que :

Dans un contexte d'accroissement des moyens et des supports de diffusion, en particulier sur Internet, les titulaires de contenu protégé par des droits de propriété intellectuelle sont plus que jamais confrontés à la problématique de l'utilisation de ces contenus.

Pour les agences photographiques ou les photographes, l'identification systématique des Images qui ont été utilisées (déclarées ou non) permet à la fois d'effectuer un meilleur suivi des diverses utilisations qui en sont faites mais aussi d'en repérer les usages non autorisés et illicites.

Avec son Service PixTrakk Web, PixWays propose un service unique de suivi des parutions des Images sur Internet, contribuant ainsi au respect des droits de propriété intellectuelle.

Tous les titulaires de droits peuvent ainsi être intéressés par un tel service de traçage permettant de repérer les reproductions et/ou représentations de leurs Images.

En souscrivant au service PixTrakk Web le Client bénéficie de la Prestation de recouvrement pour le paiement des sommes dues par les Utilisateurs au titre de l'utilisation illicite des Images ou des Actifs (phase précontentieuse), ainsi que, si nécessaire, pour défendre ses droits devant le Tribunal compétent.

Article 1 : Définitions

Les termes comportant une majuscule et utilisés dans les Conditions Générales, y compris dans le préambule, sont tels que définis ci-dessous.

Conditions générales : désignent les présentes conditions générales de souscription incluant son préambule et son Annexe.

Match : désigne une identification d'une utilisation de toute ou partie d'une Image sur Internet.

Actif : désigne un actif protégé par des droits de propriété intellectuelle identifié sur une Image.

Partenaire : désigne le Cabinet d'avocat partenaire de PixWays qui interviendra dans le cadre de la prestation de recouvrement.

Base de référence PixTrakk : désigne la base de données des 3000 Images du Client bénéficiant du Service PixTrakk Web.

Service PixTrakk Web: désigne

-la prestation technique : les images publiées sur Internet sont collectées, identifiées et comparées à la Base de référence PixTrakk. Quand un Match est trouvé, l'information est transmise au Client via une interface web, et

- la Prestation de recouvrement.

Utilisateur : désigne toute personne ayant fait ou faisant un usage illicite d'une ou plusieurs Images ou d'un ou plusieurs Actifs, tel qu'identifié par le biais des Services.

Prestation de recouvrement : désigne le service juridique assuré par notre Partenaire qui assistera le Client afin de permettre le recouvrement des sommes dues par les Utilisateurs, et à mener pour le compte du Client certaines actions judiciaires, selon les cas, et d'un commun accord entre le Client et le Partenaire.

Client : désigne toute entité ou toute personne disposant d'un fonds d'images ou de droits de propriété intellectuelle afférents aux Images intéressée par le Service PixTrakk Web.

Signature : signature digitale d'une Image générée par PixWays au moment du dépôt de celle-ci dans la Base de référence PixTrakk et servant à identifier les Matches.

Image : désigne une photographie ou reproduction d'un Actif fournie en format électronique basse résolution, servant à constituer la Base de référence PixTrakk.

Souscription : désigne l'acte par lequel le Client accepte expressément les Conditions Générales et souscrit au Service PixTrakk Web.

Article 2 : Objet

L'objet des Conditions Générales est de définir les conditions de la fourniture du Service PixTrakk Web au Client.

2.1 PixWays

S'engage à :

- fournir au Client les Matches, dès disponibilité, *via* un accès web ;
- faire bénéficier le Client de tous les développements techniques et commerciaux ;
- ne faire aucun usage détourné des Images mises à sa disposition.

2.2 Le Client

Le Client confie à PixWays les Images (cf. **Annexe**), afin d'en suivre les reproductions parues sur Internet *via* le Service PixTrakk Web.

Le Client s'engage à :

- ne pas recopier tout ou partie du site PixTrakk sur un autre site ou un réseau interne d'entreprise ;
- ne pas créer de lien hypertexte entre un autre site et le site de PixTrakk, sans accord préalable de PixWays ;
- fournir à PixWays et au Partenaire tout document ou information utile à la fourniture du Service PixTrakk Web ;

Le Client reconnaît et accepte :

- être seul responsable de l'identification des utilisations illicites des Images et des Actifs *via* le Service PixTrakk Web ; et
- que le Partenaire agira pour son compte dans le cadre de sa mission au titre de la Prestation de recouvrement ; et
- qu'une Signature ne constitue en aucun cas une œuvre dérivée d'une Image.

Article 3 : Mise en service, hébergement et modalités de souscription du Service PixTrakk Web

3.1 PixWays s'engage à fournir au Client la liste des éléments nécessaires à l'intégration des Images du Client au Service PixTrakk Web.

3.2 Le Service PixTrakk Web est assuré par PixWays.

3.3 PixWays s'engage à fournir tous les efforts raisonnables afin d'assurer la permanence, la continuité et la qualité du Service PixTrakk Web. A cet égard, il est expressément entendu que PixWays ne souscrit à l'égard du Client qu'une obligation de moyens.

Article 4 : Prestation de recouvrement.

4.1 En souscrivant au service PixTrakk Web le Client bénéficie de la Prestation de recouvrement. .

4.2 Les frais relatifs aux services juridiques (notamment frais d’huissier et d’avocat) rendus dans le cadre de la phase pré contentieuse de la Prestation de recouvrement sont pris en charge par PixWays.

4.3 En souscrivant au Service PixTrakk Web, le Client mandate expressément PixWays exclusivement pour percevoir les sommes payées en phase précontentieuse (après mise en demeure mais sans aller devant le tribunal) par toute personne faisant une utilisation illicite d’une Image, identifiée dans le cadre du Service PixTrakk Web.

4.4 Dans le cadre de l’exécution du mandat tel que défini au présent Article 4.3, le Client reconnaît et accepte que PixWays puisse :

- effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la CARPA (Caisse des règlements pécuniaires des avocats) ; et
- représenter le Client à l’égard de la CARPA ; et
- percevoir les sommes dues par les Utilisateurs à titre d’indemnité transactionnelle dans le cadre de la fourniture du Service PixTrakk Web.

4.5 Le mandat tel que défini au présent Article 4.3 est conclu pour toute la durée de fourniture du Service PixTrakk Web et la période nécessaire après cessation de la fourniture du Service pour collecter les sommes versées par toute personne faisant une utilisation illicite d’une Image, identifiée dans le cadre du Service.

4.6 Le Client a la possibilité d’indiquer au Partenaire l’usage illicite d’une ou plusieurs de ses Images ou Actifs. Il peut aussi suggérer les indemnités qu’il souhaiterait obtenir pour ces usages illicites.

4.7 Avant de déclarer un usage illicite d’une Image ou d’un Actif, le Client doit s’assurer qu’il détient bien tous les droits sur l’Image ou l’Actif utilisé et que l’utilisation de ladite Image ou dudit Actif n’a pas fait l’objet d’une autorisation préalable de sa part ou d’un autre ayant droit (cas du pool par exemple).

4.8 Le Client s’engage à fournir à PixWays et au Partenaire tous les documents et justificatifs utiles dans le cadre de la Prestation de recouvrement. Cela inclut, mais sans limitation, les documents ou informations permettant d’établir :

- la titularité des droits du Client sur les Images et les Actifs ainsi que la qualité à agir du Client, et
- le caractère original des Images et des Actifs.

4.9 Le Partenaire peut, à son entière discrétion, décider s’il y a lieu d’entamer des démarches précontentieuses pour ce qui concerne les usages illicites des Images ou Actifs déclarés par le Client.

4.10 Le montant des sommes réclamées dans le cadre de la phase précontentieuse (dans les mises en demeure), bien que suggéré par le Client, est déterminé *in fine* par le Partenaire. Le Partenaire pourra notamment décider, à son entière discrétion, d’appliquer ou non le coefficient d’évaluation du préjudice subi, proposé par le Client pour le calcul du montant des indemnités demandées.

4.11 Le Client s'engage à ne pas contacter directement ou indirectement l'Utilisateur, ni à essayer d'obtenir une indemnisation sans l'assistance du Partenaire.

4.12 Le Client sera représenté directement par le Partenaire dans le cadre des procédures judiciaires. Toute procédure judiciaire sera décidée d'un commun accord entre le Partenaire et le Client. Les modalités financières de l'intervention du Partenaire seront convenues d'un commun accord entre les Parties. A titre indicatif, PixWays communiquera au Client les modalités financières standards du Partenaire pour les procédures standards.

Article 5 : Marques, Images et logos

Le Client autorise PixWays et le Partenaire à utiliser sa marque et son logo et éventuellement, sur demande spécifique, quelques Images dans la stricte limite de la promotion du Service PixTrakk Web.

Article 6 : Durée

6.1 Le Client souscrit au Service PixTrakk Web pour une durée ferme d'un an. La souscription est renouvelable à la date anniversaire du démarrage du service payant, par tacite reconduction, sauf résiliation de la Souscription dans les conditions énoncées ci-après.

6.2 Chaque Partie pourra résilier la Souscription et le mandat (tel que défini au présent Article 4.3) en respectant un préavis de trois (3) mois précédant la date anniversaire de ceux-ci, notifié à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

6.3 En cas de résiliation du fait de PixWays la redevance sera remboursée au pro rata de la durée d'utilisation du Service PixTrakk Web.

Article 7: Portée géographique de la fourniture du Service PixTrakk Web

Le Service PixTrakk Web est fourni mondialement.

Article 8 : Conditions financières

8.1 le Client verse à PixWays, en contrepartie de la fourniture du Service PixTrakk Web, une redevance annuelle d'un montant de 99 € TTC, susceptible d'être révisée selon les modalités prévues aux articles 8.2 et 8.3 des Conditions Générales (le « **Prix** »).

8.2 Le montant de la redevance annuelle est soumis à l'indice SYNTEC et est révisable chaque année, à la date anniversaire de la Souscription, suivant la formule ci-dessous :

$$P = P0 \times I / I0$$

P = Prix révisé,

P0 = Prix,

I = dernier indice SYNTEC publié à la date de renouvellement de la Souscription,

I0 = dernier indice SYNTEC publié à la date de la Souscription.

8.3 Outre la révision du Prix telle que prévue par l'article 8.2 des Conditions Générales, une majoration additionnelle liée aux variations éventuelles observées sur les coûts divers

supportés par PixWays pour la fourniture du Service PixTrakk Web pourra être appliquée à chaque date anniversaire de la Souscription. Le cas échéant, PixWays s'engage à en avertir le Client quatre (4) mois avant la date anniversaire de la Souscription.

8.4 Le paiement d'une année de souscription au Service PixTrakk Web s'effectuera en ligne par carte bancaire ou *via* un compte Paypal.

8.5 Le Client s'engage à verser à PixWays un pourcentage des sommes perçues générées par le paiement spontané (après mise en demeure mais sans aller devant un tribunal) des indemnités récupérées (à l'exception des frais incluant notamment les honoraires d'avocat et d'huissier) tel que spécifié au présent Article 8.6. Concernant toute action contentieuse éventuellement entreprise, un accord devra intervenir entre le Client et le Partenaire.

8.6 Le pourcentage visé à l'Article 8.5 ci-dessus est de 40 % pour un Utilisateur français, 45% pour un Utilisateur étranger pour la phase pré contentieuse, et de 15% sur les dommages-intérêts (hors article 700 et dépens) perçus par le client à la suite d'une décision de justice ou d'un accord transactionnel.

8.7 Lesdites sommes dues à PixWays au titre du Service Pixtrakk Web seront prélevées directement sur le montant de l'indemnité payée par l'Utilisateur. Le Client facturera à PixWays le montant lui revenant.

8.8 Le Client donne mandat à PixWays pour facturer aux Utilisateurs les sommes réclamées dans le cadre de la phase précontentieuse (incluant les indemnités, les frais et notamment les honoraires d'avocat) ainsi que pour encaisser lesdites sommes. Par ailleurs, le Client donne mandat à PixWays pour le représenter dans le cadre des transactions et conclure à cet effet tout accord transactionnel avec les Utilisateurs lorsqu'un tel accord est envisagé.

8.9 Tout montant dont le Client doit éventuellement s'acquitter auprès d'organismes de gestion ou d'administration d'autorité légale (et si la loi l'impose) en raison des indemnités reçues dans le cadre de la phase précontentieuse sera directement réglé par PixWays. Le cas échéant, ce montant sera déduit du versement par PixWays au Client du solde des indemnités dues par PixWays selon les modalités précisées à l'article 8.5 du Contrat.

Article 9: Confidentialité

9.1 Sont considérées comme confidentielles les informations relatives aux Conditions Générales et aux stipulations qui y sont contenues, et de manière générale, sans que cette liste soit limitative, à la Base de référence PixTrakk, au Service PixTrakk Web, à la technologie utilisée par PixWays, aux activités présentes et futures de PixWays et au savoir-faire, que ces informations soient obtenues directement ou indirectement auprès de PixWays, de ses employés, sous-traitants, mandataires ou prestataires de service. Il est toutefois entendu entre les Parties que le Mandat pourra être communiqué à la CARPA (Caisse des règlements pécuniaires des avocats) par le Partenaire.

9.2 Le Client s'engage (i) à ne pas utiliser les informations confidentielles, pour quelque cause que ce soit, sauf en exécution des droits et obligations découlant des Conditions Générales, (ii) à ne divulguer les informations confidentielles à quiconque, par quelque moyen que ce soit, sauf à ceux de ses employés, prestataires de service ou sous-traitants

auxquels ces informations sont nécessaires dans le cadre de l'exécution des Conditions Générales. Cette stipulation ne s'applique pas dans l'hypothèse d'une communication d'informations confidentielles sur demande d'une autorité administrative ou judiciaire.

9.3 Le Client s'engage à faire respecter cette obligation de confidentialité par ses préposés et collaborateurs.

9.4 Nonobstant les stipulations du présent article, PixWays pourra faire état de l'existence de la relation contractuelle avec le Client à titre de référence commerciale, conformément aux usages en la matière.

9.5 En cas de résiliation de la Souscription, les obligations de confidentialité prévues dans le présent Article 9 seront maintenues pendant une durée de dix (10) ans.

Article 10 : Limitation de responsabilité

10.1 PixWays ne saurait être tenue responsable que des conséquences pécuniaires des dommages directs et prévisibles résultant de la fourniture du Service PixTrakk Web.

10.2 PixWays ne saurait en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des dommages indirects ou imprévisibles occasionnés dans le cadre de la fourniture du Service PixTrakk Web, qui inclue notamment, mais sans que cette liste soit limitative, tout gain manqué, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, coût de l'obtention d'un produit, d'un logiciel, d'un service ou d'une technologie de substitution.

10.3 PixWays ne saurait être tenue pour responsable des interruptions, lenteurs et inaccessibilités au réseau Internet ou de tout autre problème affectant les transmissions sur les réseaux de télécommunications et perturbant l'utilisation de la Base de référence PixTrakk et la fourniture du Service PixTrakk Web

10.4 La responsabilité globale de PixWays, toutes causes confondues, ne pourra être supérieure aux sommes effectivement perçues par PixWays, dans le cadre de la fourniture du Service PixTrakk Web, pendant les douze (12) mois précédant la demande en justice.

10.5 En tout état de cause, le Client ne pourra mettre en jeu la responsabilité de PixWays, du fait d'un manquement au titre des Conditions Générales, que pendant un délai d'un (1) an à compter de la survenance du manquement en cause, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

Article 11 : Force majeure

11.1 Chacune des Parties ne saurait voir sa responsabilité engagée pour le cas où l'exécution de ses obligations serait retardée, restreinte ou rendue impossible du fait de la survenance d'un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence, ou d'un cas fortuit (ci-après la « Force Majeure »).

11.2 Dans l'hypothèse de la survenance d'une Force Majeure, l'exécution des obligations de chaque Partie est suspendue. Si la Force Majeure se poursuit pendant plus de trois (3) mois,

la Souscription pourra être résiliée à la demande de la Partie la plus diligente sans pour autant que la responsabilité d'une Partie puisse être engagée à l'égard de l'autre. Chacune des Parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent de la survenance de la Force Majeure.

Sont notamment considérée comme Force Majeure, sans que cette liste soit limitative, les évènements suivants : fait du prince, guerre (déclarée ou non), terrorisme, invasion, rébellion, blocus, sabotage, vandalisme, grève totale ou partielle externe à chacune des Parties, conflit social externe à chacune des Parties, trouble civil, intempérie, catastrophe naturelle, incendie, épidémie, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement notamment en énergie, défaillance dans la fourniture de l'énergie électrique, du chauffage, de l'air conditionné, des réseaux de télécommunications, du transport des données, défaillance de satellites, évolution de la loi ou de la jurisprudence empêchant la fourniture de tout ou partie du Service PixTrakk Web.

Article 12 : Résiliation

12.1 En cas d'inobservation par l'une des Parties des obligations énoncées aux présentes, la Souscription pourra être résiliée de plein droit par l'autre Partie un (1) mois après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

Article 13 : Données personnelles

PixWays pourra procéder au traitement de données personnelles concernant le Client dans le cadre de la fourniture du Service PixTrakk Web. Ledit traitement de données personnelles est nécessaire à la bonne fourniture du Service PixTrakk Web.

PixWays pourra conserver les données bancaires du Client aux seules fins d'effectuer un prélèvement bancaire annuel au titre des sommes dues en contrepartie de la fourniture du Service PixTrakk Web.

Le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant. Il peut exercer ce droit en s'adressant à PixWays par :

- email : info@pixways.com ; et
- courrier : PIXWAYS - 19 rue Béranger – 75003 Paris – France.

Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

Article 14 : Droit applicable et juridiction compétente

Les Conditions Générales sont régies par la loi française. Tout différend portant sur l'interprétation et l'exécution des Conditions Générales, s'il ne peut être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Paris, France.

Annexe : Caractéristiques techniques du Service PixTrakk Web

- **Les fichiers images compressés sont réputés être :**
 - en basses définitions minimum de 400 X 600 pixels;
 - en format JPEG

- **La réception des images par le Service PixTrakk Web peut se faire :**
 - **par Internet en FTP.** Les images doivent être adressées au serveur principal : <ftp.pixtrakk.com>. Les informations de connexions (identifiant et mot de passe) seront fournies au client,

- **Accès au suivi des parutions :**

Le Client peut accéder à tout moment au suivi des parutions le concernant en se connectant aux adresses suivantes :

<http://www.pixtrakk.com/login>

- **Contact Support Technique :**

Lors de l'intégration, les contacts techniques vous seront communiqués. Pour toute information, contactez le support à support@pixtrakk.com.